

Creation de produits documentaires

Directives concernant le rapport final

Le rapport final est évalué par l'école, alors que le travail réalisé est évalué par le/la mandant-e.

Ce rapport final doit comprendre les éléments suivants :

- ✚ Titre du travail
- ✚ Coordonnées du/de la mandant-e
- ✚ Objectifs du travail (ex. mise à jour du dossier existant, recherche thématique pour rédiger un article, etc.)
- ✚ Méthodologie du travail (expliquer les différentes étapes de votre travail, les stratégies de recherche, les outils utilisés, la sélection d'information, la présentation des informations, etc.)
- ✚ Calendrier de travail (ex. un tableau chronologique de votre travail, etc.)
- ✚ Commentaires
- ✚ Auto-évaluation (personnelle, possibilité de joindre l'auto-évaluation à part)
- ✚ Annexes (si vous souhaitez joindre un plan du travail réalisé, un exemple de mise en page, etc.)

Taille du document : entre 15 et 20 pages.

De plus, vous devez joindre un résumé (300 à 600 caractères, espaces compris ; police Verdana, taille 11).

Vous trouverez d'autres informations de type organisationnel à l'adresse suivante :
http://campus.hesge.ch/Rezzonicoa/produits_conseils.asp